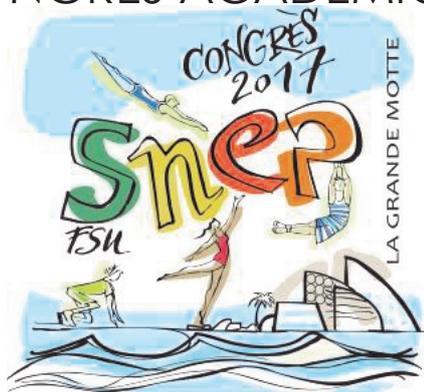


Dans ce bulletin :
Bilan et contributions des
profs d'EPS de Créteil
suite au
CONGRES ACADEMIQUE



Sommaire

Pages 2 : Actualité Corpo (mutations, manque de TZR, avancement d'échelon...)

Page 3 : Edito -> Porter l'EPS et l'Ecole dans les campagnes électorales législatives et présidentielles ?

Page 4-5 : l'EPS à Créteil, toutes les heures comptent : classes sport, options EPS lycées et politique académique natation ?

Pages 6-10 : Contributions de Créteil pour le Congrès national

Pages 11 : Candidature Paris JOP 2024 : Quelle place pour un projet démocratique du sport pour tous et toutes ?

Page 12 : DNB ; Livret scolaire... : En EPS que fait-on ?

*Mars 2017 : 80ème ANNIVERSAIRE du BSP
Acquis social du Front Populaire
Quid de l'EPS au DNB ?*

Colloque à Bobigny

Vendredi 21 Avril

Les inégalités d'accès au sport,
une fatalité pour le 9.3 ?

- *Conférence avec l'IRDS, une sénatrice EEV et une chercheuse*
- *Ateliers présentation de projets*
- *Ateliers pratiques d'APSA*

Samedi 22 Avril

JO 2024 à Paris / politique du sport
pour toutes et tous ?

Présentation de D. Charrier MC à l'UFR Nanterre

Invités : M-G BUFFET, A. TAÏBI...

INFO sur le site ou le facebook « Snep-Fsu Créteil »

AUTORISATION D'ABSENCE 1 mois AVANT !!!



Jac Tiv, Brevet sportif populaire, 1937.
Image 23, p. 128. Coll. part. ©DR



Mouvement inter 2017*Par les commissaires paritaires du SNEP-FSU Créteil***Le groupe de travail à propos de la vérification des barèmes s'est tenu le 19 janvier 2017.**

Participer au mouvement, moment important et parfois angoissant, c'est peut-être vouloir résoudre une situation personnelle difficile, pouvoir exercer dans la région où l'on a des attaches ou tout simplement où l'on aspire à vivre. Depuis toujours le SNEP-FSU défend l'existence d'un barème équilibré permettant aux situations difficiles de pouvoir être prises rapidement en compte sans priver les autres de perspectives

Les opérations de mutations se sont déroulées cette année dans un contexte particulier. En effet, les futures échéances électorales ont très largement envahi le champ médiatique. Les choix politiques à venir détermineront les futures campagnes de recrutements dans l'éducation et donc la fluidité des prochains mouvements. Le service public d'éducation et la fonction publique ne cessent d'alimenter les débats politiques. Déjà la surenchère libérale s'attaque fortement à la fonction publique et à ses agents. La chasse aux postes de fonctionnaires est ouverte. De même, le droit à l'éducation pour tous est remis en cause par certains.

Comme l'indique l'augmentation des démissions sur la période récente, il est plus qu'urgent de rendre nos métiers attractifs et endiguer la crise de recrutement. La refonte des carrières, présentée à l'automne dernier comme une revalorisation d'ampleur, n'a pas trompé les enseignants : si le décret comporte des avancées telle que l'avancement proche d'un rythme unique, les gains de salaires restent minimes limitant à peine les effets de l'augmentation des cotisations retraites des années passées.

Cette année encore, le SNEP-FSU a revendiqué le nécessaire rééquilibrage du barème et porté plusieurs demandes : le déplafonnement des points de vœu préférentiel, le retour d'une bonification pour les TZR pour la phase inter et la comptabilisation des points pour les enfants dans le cadre d'un rapprochement de la résidence de l'enfant pour les collègues isolés ou séparés au même titre que dans le cadre d'un rapprochement de conjoint pour les collègues en couple. Pourtant, malgré ces de-

Fin du CCF en 2nde professionnelle !

La lettre de rentrée du corps d'inspection nous rappelle gentiment qu'«*il est impératif de certifier au moins une APSA en seconde CAP et en seconde BEP* » mais c'était sans tenir compte de l'arrêté du 11 juillet 2016 qui stipule la suppression du CCF en seconde pro dès cette année et l'instauration de l'évaluation certificative sur 2 APSA au lieu de 3 faite obligatoirement durant l'année de 1^{ère} (ou la 2^{ème} année de formation pour les CAP).

Confirmation prise auprès de la conseillère technique : plus de CCF en seconde. Les collègues et les élèves qui ont passé du temps pour réaliser ces CCF apprécieront d'en avoir été informés...!

mandes, le ministère se refuse toujours à un rééquilibrage global du barème. A nouveau, nous avons dénoncé l'inflation des bonifications familiales (200 points pour acad non-limitrophes et 100 points pour dép. non-limitrophe entre deux académies limitrophes), alors que rien n'est prévu pour valoriser l'ancienneté de poste (par exemple 498 pts pour un enseignant au 7^{ème} échelon de la hors classe ayant 25 ans de poste contre 571.2 pts pour un enseignant au 3^{ème} échelon avec 1 an d'ancienneté de poste et 1 an de séparation, et 723 .2 pts un an plus tard !!!). Cela veut dire que sans demande de rapprochement de conjoint, les collègues se voient dorénavant privés de leur droit de mutation ! Le sentiment d'injustice grandit chez les collègues...

Enfin, nous terminerons par une alerte sur la question du calendrier des opérations du mouvement, et plus particulièrement de la phase d'ajustement. Cette dernière est prévue pour se dérouler très tardivement et ainsi se terminer après le 14 juillet. Cela ne permettra pas aux collègues TZR de contacter les établissements et ainsi de préparer dans les meilleures conditions leur affectation.

Bilan en chiffres

80 corrections de barémage effectuées par les commissaires paritaires SNEP-FSU Créteil lors de la phase de préparation.

531 demandeurs en 2017 (565 en 2016, 660 en 2015 et 531 en 2014). **Dont Stagiaires** : 76 demandeurs (82 en 2016, 156 en 2015 et 87 en 2014).

156 demandes en rapprochement de conjoint (173 en 2016, 180 en 2015 et 167 en 2014)

40 demandes en mutations simultanées (38 en 2016, 29 en 2015 et 28 en 2014)

1^{ers} bilans :

273 collègues ont obtenu une mutation inter
192 titulaires mutés (sortants au mouvement inter) dont 148 avaient plus de 571pts !

257 nouveaux arrivants dont 244 stagiaires (74 de Créteil + 170 qui arrivent d'une autre académie)

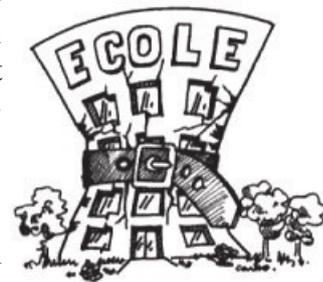
TZR

Nous avons rencontré la DRH du Rectorat en décembre pour signaler les mauvaises conditions de travail et d'emploi des TZR EPS et également pour évoquer la situation préoccupante du manque de TZR (en nombre). Lors de la phase intra 2016 nous avons attiré l'attention sur la **perte de 43 postes de TZR** annonçant des difficultés de continuité du service public. L'administration a été contrainte d'embaucher des contractuels pour assurer les remplacements.

**Nouveau déficit après le mouvement inter 2017 :
273 sortants pour 257 entrants = moins 16 postes !**

L'augmentation des effectifs prévue pour la rentrée 2017 occasionnera un besoin supplémentaire de profs ; ce sera donc encore les TZR (initialement prévus pour assurer les besoins en remplacements) qui vont faire les frais du manque de recrutement que nous ne cessons de signaler...

Le congrès académique des 30-31 Janvier dernier a permis de faire le bilan de l'activité militante depuis 3 ans. Il a aussi été l'occasion de lourds débats sur le bilan du quinquennat Hollande en matière d'éducation. La « refondation de l'Ecole » et son rythme de réformes a révélé la logique du moindre mal défendue par le Ministère. Et aujourd'hui l'Education n'est même plus au cœur des débats chez les candidats. A croire que les propositions pour la jeunesse ne soient pas la priorité...



Les révélations du mal-être dans les quartiers populaires, suite à l'interpellation violente du jeune Théo à Aulnay-sous-Bois, posent pourtant la question des attentes envers les services publics, des inégalités et du manque de respect que vivent ces populations !

Des propositions doivent être portées dans les campagnes présidentielles et législatives sur la jeunesse, la culture : les services publics, l'éducation et l'EPS en particulier doivent en faire partie !

Les propositions de Créteil, avec les autres académies, amèneront les membres du congrès national à déboucher sur un projet alternatif d'Ecole, d'EPS et de sport scolaire. L'académie de Créteil porte de part son cumul de facteurs sociaux, son hétérogénéité et la jeunesse de ses enseignants un défi qui nécessite une plus grande attention. Les réformes de l'éducation prioritaire et du collège n'ont pas apporté assez pour un réel « changement ». Les lycées ayant d'ailleurs au passage été totalement oubliés...



La suite à apporter à ce congrès se place dans le calendrier électoral (législatives et présidentielle), mais surtout dans la logique générale à développer pour faire avancer nos revendications. Le militantisme d'établissement doit reprendre du poil de la bête, mais surtout réussir à se coordonner au plan départemental. Les questions vives des conditions d'enseignement (dotations horaires, budgétaires, les installations sportives, les transports...) ne doivent pas être vues comme une fatalité !

Les profs d'EPS, avec les collègues des autres disciplines, en collège, lycée et lycée professionnel ont encore à se faire entendre sur les besoins pour leurs élèves !

L'enjeu d'existence des fonctionnaires en tant que nécessité publique et non en tant que coût pour les citoyens doit être revendiqué. Le rôle de l'Ecole (collèges et lycées) et de ses enseignants, dont les profs d'EPS, comptent pour la population de l'académie de Créteil. Nous ne devons pas laisser la campagne politique se faire sans nous.

Ainsi la place de l'EPS dans les dotations à travers les conditions d'enseignement (nombre d'élèves par classe notamment), les projets de soutien natation, classes sport, option en lycées doivent être maintenues et développées pour une plus grande reconnaissance.

La candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 est un symbole sur le sujet car aucune politique sportive n'est évoquée en association à ce grand événement alors que les problématiques d'installations de qualité et de proximité nous affectent tous les jours. L'EPS étant à la base de la question de la démocratisation du sport pour tous. Les profs d'EPS doivent s'engager pour mettre en avant et défendre leur discipline. Le SNEP-FSU Créteil propose d'ailleurs un colloque le vendredi 21 Avril à Bobigny sur la question des inégalités comme fatalité pour la population.

Hugo PONTAIS
Lycée Berthelot, Pantin (93)
Co-secrétaire académique



MOUVEMENT INTRA

Ouverture du serveur :

Du 13 au 29 mars

<https://portail.ac-creteil.fr/iprof>

Avec le SNEP et la FSU,

une profession rassemblée,

ça change tout !



Pour une EPS qui a une réelle place dans les collèges et les lycées de l'académie de Créteil : toutes les heures comptent et doivent être défendues !

Des mesures d'ajustements jusqu'à Juin...!!!

Suite aux mouvement inter-académique et aux CTSD et CTA « créations/suppressions de postes » sont ouverts au mouvement intra les postes disponibles en établissements.

Par ailleurs, en termes de DHG et d'ouvertures et fermetures de classes il existe encore des *ajustements*. Sous couvert de mouvements de population et au regard des mobilisations, Mars à Juin est une période durant laquelle il faut absolument informer le SNEP-FSU (académie ou département) pour s'assurer de la défense des heures en établissement. L'autonomie des collèges et des lycées est un principe de gestion que nous critiquons car il est fait dans un contexte d'austérité et avec une logique de mise en concurrence, mais il n'est pas respecté par l'administration elle-même : le Rectorat et la DSDEN peuvent abonder en heures suite à des AJUSTEMENTS jusqu'au mois de Juin !!!

Les profs d'EPS, avec les élus au CA et les militants du SNES dans les établissements, doivent nous informer de leurs BESOINS pour NE RIEN PERDRE et Y GAGNER si le besoin est là (DHG en baisse avec les mêmes effectifs, projets nécessitant dotation...) !

Contactez-nous pour les courriers qui sont à envoyer aux IA-IPR ainsi qu'à leur Conseillers Techniques (déptx) pour leur demander un soutien à notre discipline, en copie à la DSDEN ou au Rectorat !

LYCEES ORIENTATION post-bac : Enquête « PLACE DES FILLES en STAPS »

APPEL aux Profs d'EPS de lycée pour participer à l'enquête auprès des filles de terminales !

ENQUETE ENVOYEE FIN MARS AUX COLLEGUES DE LYCEES

Pour plus d'info ou apporter ton engagement :
écrit à s3-creteil@snepfsu.net - objet « enquête filles et STAPS »

Le SNEP-FSU et le Centre EPS & Société travaillent depuis 2 ans avec une équipe de chercheurs-ses sur le problème de la raréfaction des filles en STAPS (actuellement 25% en L1).

Dans le cadre de ce travail, nous souhaiterions recueillir des informations sur la façon dont les enseignant-es conseillent leurs élèves (pour les inciter ou les dissuader à s'orienter en STAPS).



ENQUÊTE



Vers une réelle politique académique de la natation ?



Voir la page **PEDA / NATATION** sur le site snefsu-creteil.net

L'harmonisation annoncée par la circulaire académique du 7 Novembre 2016, visant rappelés-le « à garantir à 100% des élèves l'obtention de l'ASSN à l'issue du cycle 3 » nécessite des efforts concrets qui doivent aller au-delà de ce qui est fait aujourd'hui !

Les avancées affichées doivent alors se concrétiser, mais l'essai doit encore être transformé...

Le constat fait par les élus SNEP-FSU 77/93/94, suite aux 3 CTSD, est divers selon les départements. Globalement les DSDEN dotent de quelques heures pour les élève non-nageurs, mais c'est là que l'harmonisation s'arrête. Dans le 77, la DSDEN dote les collèges en HSE selon les demandes remontées du nombre de non-nageurs à l'arrivée en 6^{ème} suite à une enquête remplie par les collègues coordonnateurs EPS. Dans le 93, une enveloppe de 90 heures « fléchées » est distribuée en priorité aux établissements REP et REP+ ou encore aux sortant de l'éducation prioritaire (c'est ainsi que l'heure pour le collège P. Eluard a été maintenue suite à nos remarques lors de la séance du 20/01). Enfin, pour le 94, c'est aux profs d'EPS de défendre leur projet auprès de la DSDEN

pour bénéficier d'heures de soutien natation pour leurs élèves, cependant les critères ne sont pas affichés en tant que tels !

L'enquête de Juin 2016 n'ayant pas eu les retours attendus, il a été difficile de fonder les dotations complémentaires pour les 3 DSDEN, appuyées par les conseillers techniques EPS. Il est donc important de réussir à coordonner les modalités entre les départements pour répondre à cette ambition académique.

Des enquêtes seront à nouveau envoyées en Juin 2017.

Elles seront le support aux dotations fléchées pour les dispositifs de soutien natation. Reste à déterminer ce sur quoi vont devoir se baser les équipes lors de leurs réponses : les tests CM2 ? Les tests de rentrée en 6^{ème} ? Sur la base de l'ASSN

déterminée par l'arrêté de Juillet 2015 ? Ou d'anciens tests ? L'ASSN, même si elle définit un savoir-nager qui peut être largement discuté, est une avancée car elle statue sur un « savoir se sauver » qui peut être utilisé en dehors de l'école. Elle est de surcroît défendue comme un acquis fondamental pour « aller plus loin dans l'apprentissage effectif de la natation (cf ; L. Fouchard, formateur à l'ESPE de Créteil). Conséquence de l'ASSN sur les taux de non-nageurs : **le test se trouve être plus difficile que le précédent et nous risquons d'avoir une baisse de la réussite...** en CM2 ou en 6^{ème}. Il faut donc pouvoir poursuivre l'apprentissage au cours du cycle 4, voire au lycée pour tous les élèves !

Une bataille sur les transports et les crédits d'accès aux piscines en DSP !

Les Conseils Départementaux (CD) doivent s'engager et les profs d'EPS ont à s'assurer de cet engagement. Il est inconcevable que des élèves n'aient pas accès aux bassins sous prétexte de transports ou de locations trop chères !

La liste des piscines gérées par des entreprises privées (le plus souvent par « Vert Marine ») est longue. Les Délégations de Service Public (DSP) sont des contrats négociés entre les communes et ce type d'entreprise. Les communes ayant la compétence des écoles primaires, il arrive souvent qu'elles ne prévoient pas la gratuité d'accès aux collèges. Une aberration pour les familles qui payent leurs impôts locaux et départementaux.

De même, le département doit assurer les transports vers des piscines, même éloignés comme



Baignade interdite

c'est le cas dans le 77. La dotation « transports et locations EPS » dans les budgets d'établissement n'est pas confondue avec les crédits pédagogiques. Et ce n'est donc pas aux collèges de s'en remettre à leur autonomie de gestion pour payer la totalité ou le complément pour les transports ou les locations !

Il revient alors aux profs d'EPS, militants de leur discipline, via les CA et les courriers aux CD et aux mairies, d'alerter les parents d'élèves sur cette injustice. Le SNEP-FSU Créteil, à travers ses sections départementales est le partenaire au carrefour de ces problématiques. Les profs d'EPS qui souhaitent avancer sur ces questions doivent faire vivre des collectifs de ville pour défendre le droit des élèves à un réel savoir nager et une démocratisation de la natation, enjeu de société incontournable.



QUELLES LUTTES AVEC LES PROFS D'EPS DE CRETEIL POUR UN PROJET D'AVENIR POUR L'ECOLE, L'EPS, LE SPORT SCOLAIRE ET LE MILITANTISME A CRETEIL ?

Le congrès académique du SNEP-FSU Créteil a réuni près de 40 profs d'EPS les lundi 30 et Mardi 31 Janvier dernier à la Maison des Syndicats.

Nous vous proposons ici le bilan des mandats (contributions) qui ont été validés suite aux congrès départementaux et au regard des débats sur les différents thèmes. Ces mandats seront portés par les 11 membres de la délégation au congrès national qui se déroule du 13-17 Mars à la Grande Motte.

Thème 1 : alternatives solidaires, économiques, sociales et environnementales

Lundi 30 janvier, Eric Mansencal, Proviseur de lycée à Provins (77), militant syndical au SNUPDEN-FSU est intervenu sur la question de l'autonomie des établissements. Cela a permis de lancer le débat et de construire des mandats pour le congrès national.



L'académie de Créteil est particulièrement frappée par les conséquences qu'implique la logique libérale à l'œuvre. Le SNEP-FSU Créteil dénonce et refuse la logique managériale descendante du MEN (Rectorat et DSDEN) conduite par une autonomie accrue des EPLE qui :

- assèche les dotations en ne donnant pas assez pour satisfaire les besoins,
- impose des contrats d'objectifs dangereux et inappropriés (inatteignables en 2 ans),
- impose une gestion technocratique liée à la lettre de mission et à la carrière des personnels de direction ainsi qu'à la concurrence entre les établissements,



1) Le SNEP-FSU Créteil défend la place de la démocratie et des représentants élus du personnel. Nous demandons la suppression du conseil pédagogique, instance qui n'a aucune légitimité dans les prises de décisions relatives à la vie de l'établissement. Dans tous les cas aucune instance de réflexion ou de décision sur le fonctionnement de l'établissement ne peut se faire sans la présence des élus du personnel.

2) Le SNEP-FSU Créteil revendique une dotation horaire et financière au regard des besoins gage de non mise en concurrence entre les disciplines et les personnels

3) Les conflits au sein des EPLE s'accumulent dans notre académie. Ils symbolisent la fracture entre les personnels et les chefs d'établissements dans les choix de fonctionnement de l'EPLE au regard de la mission de service public, notamment sur les questions de discipline (vie scolaire, conseil de discipline...), les répartitions de moyens (DHG) et les choix liés à l'orientation des élèves.

Pour lutter contre ceci, le SNEP-FSU Créteil :

- Défend l'importance de la place du service public dans la vie des EPLE, notamment à travers des collectifs de travail indépendants des rapports hiérarchiques.
- Appelle à un mandat commun au sein de la FSU, avec les syndicats du 2nd degré, sur les questions de vie scolaire —> Proposition d'une « Charte nationale éthique de fonctionnement des EPLE » !



Thème 2 : Projet alternatif pour l'Ecole, l'EPS et le sport scolaire, le sport ?

L'enjeu du projet alternatif issu des propositions des profs devient urgent.

Le SNEP, avec les syndicats de la FSU doivent porter haut et fort les solutions permettant l'émancipation des élèves qui n'ont que l'Ecole pour réussir

EDUCATION PRIORITAIRE

—> Le SNEP-FSU soutient la mise en place d'une politique de l'éducation prioritaire en lycée.

—> Dotation d'1 emploi EPS en plus (» - cf. circ. Mars 1993 pour les établissements « sensibles »)

ECOLE : TOUS CAPABLES de REUSSIR !

Plus d'Ecole : augmenter le temps scolaire, des moyens horaires en collèges et en lycée..

Mieux d'Ecole : maxi 20 élèves par classes, plus de liens avec les pratiques sociales...

PEDA – DISCIPLINAIRE

- Pour une politique nationale de la natation forte, accompagnée de moyens : accès aux installations, formation continue et dotation spécifique aux établissements.
- Diffusion des *programmes alternatifs*
- et expérimentation des profs d'EPS !



+ Motion votée :

Le SNEP-FSU Créteil refuse la logique imposée par le socle commun et les nouveaux programmes qui portent en eux les germes de la disparition de notre discipline.

Il demande un cadre national avec des exigences de savoirs des APSA et un nombre d'heures disciplinaires nécessaire à leur acquisition. Cette logique rompt avec l'autonomie des établissements et une définition locale des programmes. Ces logiques accentuent les inégalités.

SPORT SCOLAIRE

- Rendre plus visible et renforcer le rôle des élus des AS
- AS en difficultés :
- > Retour à la prise de licence individuelle pour les établissements qui le souhaitent
- > Commission départementale/régionale issue du CD UNSS

INSTALLATIONS SPORTIVES

Les horaires effectifs de pratique ne doivent pas dépendre de l'établissement

- > Une installation de qualité par classe et par cycle (long)
- Pour une commission parlementaire sur la mise à disposition des équipements sportifs pour le respect des horaires obligatoires EPS (condition de la réussite de tous)
- Recenser les manques d'installation à l'échelle du département et de l'académie
- Création d'une instance (Départementale et Régionale) où le problème des installations sportives est traité de façon spécifique (en lien avec le CHSCT)
- Pour une politique sportive de construction rénovation des équipements sportifs sur fond public (refus des Partenariat Public-Privé qui endettent les collectivités)
- Dénoncer et refuser les Délégations de Service Public dans la gestion des équipements sportifs qui compliquent l'accès aux élèves du 2nd degré aux installations.



Thème 3 : Des personnels formés, respectés, revalorisés

La lutte contre la logique libérale d'autonomie des EPLE impose un positionnement concernant le statut des enseignants : Mission et statut de service public versus Management !

Spécificité de Créteil —> Une académie d'entrée dans le métier !!!

Mais alors ? Quel respect des droits et de la démocratie et des conditions de travail ?

LA FORMATION

Enjeu de redonner un sens au métier et à la mission de service public face au managéral ministériel qui tend à confondre EPLE et entreprise, ou encore agent de la fonction publique et agent local d'application. L'enseignant est un concepteur dans sa classe, dans son établissement, et dans l'ensemble du système éducatif.

Constat d'une **régression de la formation initiale** par un éloignement des besoins professionnels liés au métier.

Nous constatons une perte d'ancrage avec la réalité du métier à cause de l'autonomie de l'université qui a conduit à un pilotage financier et technocratique des flux étudiants et une orientation des contenus par la préparation concours.

- Revenir à des horaires d'APSA (théoriques et pratiques) importants...
- Donner plus de place aux connaissances relatives à la mission et au fonctionnement du service public permettant d'avoir les grilles de lecture nécessaires à l'entrée dans le métier (paritarisme ; démocratie ; « culture administrative Education Nationale »),
- Faire s'exprimer les jeunes collègues sur leur formation initiale /à la réalité du métier.



La **formation continue** est un acquis et une construction militante qui a changé de nature au fil du temps et à travers son institutionnalisation, pourtant vue comme une victoire.

La Formation Continue a été réquisitionnée par l'administration pour la mise en place de la réforme du collège et des nouveaux programmes.

Ceci a eu pour double effet : la diminution des jours de stage pour des formations disciplinaires (qui auraient été fort utiles pour aider la réussite des élèves) et la recupération de ces temps collectifs par des temps de formatage. Le temps pris par ces journées sur le temps scolaire a valu à bon nombre de collègues une diminution de leur temps de FC par des avis défavorables du chef d'établissement. Cette analyse nous impose la plus grande vigilance et de passer à l'offensive :

- Augmentation du droit à la FC : à 15 jours / an
- Ouvrir les formations à la hauteur des besoins :
 - 2 campagnes de vœux par an
 - Pas de refus, pas d'avis extérieur, ni du chef, ni de quiconque, car c'est un droit.
- Construire un PAF avec davantage de stages massés (1 semaine), en co-intervention, avec de l'observation d'élèves et de profs d'EPS
- Revenir à des formations de district pour l'essentiel de la FC
- Offrir les conditions qui permettent la définition démocratique et concertée des besoins de formation par un temps de dialogue accordé aux équipes dans les districts
- Réunion de coordonnateurs collège et lycée liée aux besoins dans les EPLE
- Redonner une forte place à la formation disciplinaire

CARRIERE

Une carrière de prof d'EPS c'est passionnant mais peut être vécu très différemment selon les établissements fréquentés et les situations individuelles. Les participants au congrès se sont prononcés sur différents sujets et souhaitent porter des mandats ambitieux et réalistes. Restera à les faire vivre au sein de notre académie avec les tous profs d'EPS qui le souhaitent !

Fin de carrière :

- Suppression des grades (à long termes) et accès de tous les collègues pouvant candidater à la classe exceptionnelle sur la base de l'ancienneté (à court termes).
- Repenser l'aménagement des fins de carrière : CPA, CFA, diminution du temps d'enseignement, favoriser des temps de formation (valorisation des tâches de coordination, de conseil, de formation...)

Retraite :

Rappel du mandat pour un départ à taux plein à 60 ans ré-indexation des pensions !

Evolution du statut...

Pour tous :

- 12h d'enseignement + 2h de concertation dans le service
- Tous alignés sur le statut des agrégés.



Stagiaires :

- Affectation à moitié sur horaires tuteurs sur la base de 7h-8h d'enseignement
- Droit à la formation des ex-contractuels

Néo-titulaires - Entrée dans le métier (T1, T2, T3) :

- Accompagnement de l'entrée dans le métier par des PFA et des CPA
- Décharge horaire : T1 : mi-temps – T2 : 2/3 temps – T3 : temps plein !
- Priorité dans la formation continue

Education Prioritaire :

- Allègement de service en éducation prioritaire : 12h enseignement +3h AS
- Modules « inégalités scolaires et sociales » en Formation Initiale
- Accompagnement par des personnels en plus sur les trajets vers les installations



CONDITIONS DE TRAVAIL – SANTE

Face à la dégradation des conditions de travail, il faut répondre à l'angoisse et au climat d'insécurité que peuvent ressentir un certain nombre de collègues :

- Face au problème du renvoi de la responsabilité au fonctionnement de l'EPLÉ, établir un règlement national, garantissant le service public et la transparence face aux règles dans les établissements
- **Développer la place et le rôle du CHSCT** —> Travailler avec les syndicats FSU
- Faire connaître les procédures de constats relatifs aux conditions de travail et risques professionnels (ex : le registre « hygiène et sécurité » de chaque EPLÉ)
- Faire respecter l'accès obligatoire aux installations sportives :
 - Notamment dans le rapport aux collectivités locales (concurrence entre les mairies et CD et CR, problèmes des TAP liés aux rythmes scolaires)
 - Refus des Délégations de Service Public DSP qui complique l'accès aux équipements

Thème 4 : Améliorer l'outil syndical SNEP-FSU pour renforcer l'engagement dans les luttes et dans notre syndicalisme de transformation

Face à la dérèglementation des instances, à l'éloignement des profs d'EPS des enjeux du métier et à la perte de démocratie, l'idée de s'en sortir par soi-même ne peut pas suffire !

Nécessité d'engager un travail militant ouvert avec la FSU et de renouveler l'outil syndical !

Analyse de Créteil :

- Formations syndicales : culpabilité des profs d'EPS de laisser ses élèves sans cours / réel moment pour respirer, se former pour le plus long terme !
- Décalage entre les profils militants : membre des bureaux départementaux / militants d'établissements / entrants dans métier..
- Questionne le suivi des dossiers et des collègues + réseau local !
- Quels outils pour construire et diffuser l'argumentation

Remarque : les académies d'Île-de-France nécessitent un travail collectif permanent !

Renforcer l'activité des départements

- Proximité militante au niveau ville/district/bassin (référents / personnes ressources)
- Accompagner les collègues militants en établissements dans les luttes (défense des droits): par des missions ciblées + Présence/aide aux Heures d'Information syndicale
- Accueillir par un 1^{er} contact en expliquant les droits
- CHSCT : à utiliser davantage (droit à formation CHSCT payée par l'établissement)
- Perspective d'activité FSU sur les installations sportives + les pressions hiérarchiques
- Informer sur le syndicat :
 - > Rappel sur le droit aux stages syndicaux
 - > Formation sur l'histoire des luttes : promotion des bulletins « histoire »



Moderniser les outils de communication :

- site internet académique, bulletin en ligne, article en ligne
- rebaptiser le SNEP Atout
- clé USB militante : agir, droits des personnels, outils didactiques, info/contact SNEP
- utiliser la vidéo dans les modalités d'information, d'actualité du SNEP

Développer les stages :

Partir de la pratique pour répondre aux problèmes concrets des profs d'EPS :

- Stages péda par dép + Diffuser les publications de « Contre-Pied »
- Stages de bureau départemental
- Stage installations sportives : lois de décentralisation, CHSCT, Conseil Dép
- Campagne JO 2024 / installations sportives pour de réels horaires de pratique effective : témoignages, site www.gymnasepourtous.wordpress.com, clip vidéo...



Groupe Facebook :
Afterwork Snep Créteil

Motion SNEP-FSU Créteil pour le congrès national

La candidature de Paris-Seine Saint-Denis aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 va soulever des questions d'intérêt général pour le département, la région Ile de France et pour l'ensemble de la nation.

Les profs d'EPS doivent prendre la parole sur cette question alors que les programmes EPS sont vidés des exigences dans les APSA et que la place de notre discipline est largement remise en question avec le nouveau DNB !!!



Evènements planétaires les JOP, ne peuvent se concevoir, s'élaborer et être financés sans une vision de progrès de la vie quotidienne pour les populations concernées.

La Seine Saint Denis peut devenir terre olympique en 2024.

Ce projet olympique ne peut que s'enraciner que dans un projet social, urbain, logistique populaire et vertueux :

- Associer les habitants à la mise en œuvre de ces réalisations.
- Mettre en œuvre par financements croisés de l'Etat et des collectivités un plan exceptionnel d'investissement pluriannuel sur la décennie, de construction-rénovation des installations sportives pour sortir le département de l'ornière qui fait de lui le dernier territoire de France en matière d'équipements et de pratiques sportives.
- Ce plan de financement exceptionnel pose la question des budgets publics et doit refuser l'utilisation de Partenariats Public - Privé (PPP).
- L'implantation des JOP en 2024 doit s'accompagner d'un développement pérenne des Services Publics : routes, transports collectifs.
- L'Etat et les collectivités doivent programmer des constructions de logements, en refusant la spéculation immobilière et plafonner les loyers, pour garantir leur droit de résidence à toutes les populations.
- Enfin, La candidature de Paris et de la Seine Saint-Denis aux JOP 204 doit mettre en avant un projet écologique et citoyen.

Afin de mener à bien ces objectifs :

- Un Collectif Citoyen pour le Sport, les Transports, l'Écologie et la Modernisation de la Seine Saint Denis (le COCISTEM 93) sera créé avec les associations, organisations et élus qui le souhaiterons.
- Création d'une Commission Parlementaire afin de faire le bilan des inégalités territoriales en matière d'installations sportives et d'envisager les investissements et les budgets publics sur la décennie qui s'ouvre.

AGIR pour l'EPS et le Sport !

- Une campagne de témoignage est lancée avec le site www.gymnasepourtous.wordpress.com
- La pétition DNB doit se poursuivre dans les établissements avec les parents d'élèves
- Participer aux débats publics avec les candidats aux législatives
- Expérimenter les PROGRAMMES ALTERNATIFS, solution concrète pour l'EPS de demain !

Ascenseurs de droite
5^e étage - Couloir
FSU

Les militants tiennent une
permanence le jeudi à
Créteil, généralement de
10h à 17h environ.



Métro ligne 8
Créteil-Préfecture

Bus RATP : 117-181
-281-308-317

STRAV : K-O

SETRA : 21-23



Maison départementale des syndicats
11-13 rue des Archives
94000 Créteil

DNB - Livret scolaire

Pétition Nationale : + de 26 000 signatures

On continue avec les parents d'élèves

EPS
JE VEUX QUE
MA NOTE COMPTE !

L'Éducation Physique et Sportive disparaît du brevet des collèges :
donnons lui toute sa place !

Je soutiens en signant

Courir, danser, nager, grimper,
jouer collectif,...

Les conseils de classes du 2^{ème} trimestre seront à nouveau l'occasion d'une grande confusion pour les profs d'EPS.

La place, soi-disant « partout » de l'EPS (comme le défend l'Inspection Générale) dans la validation du socle, se retrouve très incertaine quand il s'agit de concevoir et mettre en place les livrets de compétences entre collègues des différentes disciplines.

Nous appelons les collègues à la plus grande prudence et à ne pas s'engager dans les « usines à cases » proposées actuellement et à s'en tenir à remplir les notes et appréciations. Les logiciels informant les parents d'élèves doivent leur permettre de connaître les APSA enseignées, le niveau, les progrès et difficultés de leurs enfants.



VERS DES PROGRAMMES ALTERNATIFS



N'hésitez pas à nous contacter!

Snep Créteil: 01 43 77 00 22 /
06 40 46 37 97 / 06 50 49 21 98

www.snepfsu-creteil.net
email : s3-creteil@snepfsu.net
Mut' : corpo-creteil@snepfsu.net